CRIPEL a.s.b.l.

EXPO

Pourquoi l'immigration ?

en 21 questions

Le guide de l'animateur

ROLLS UP INTRODUCTION

L'exposition a été créée d'après le contenu du livre de Jean-Michel LAFLEUR et de Abdelsam MARFOUK : « Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les belges sur les migrations internationales au 21e siècle ». Les auteurs tentent d'objectiver les informations diffuses qui nous entourent sur les enjeux migratoires en Belgique pour garantir une cohésion au sein de nos sociétés et lutter contre le racisme et la xénophobie.

QS : Pouvez-vous me dire la différence entre un immigré et un émigré ? Qu'est-ce qu'un étranger ? Un réfugié ?

QUESTION 1

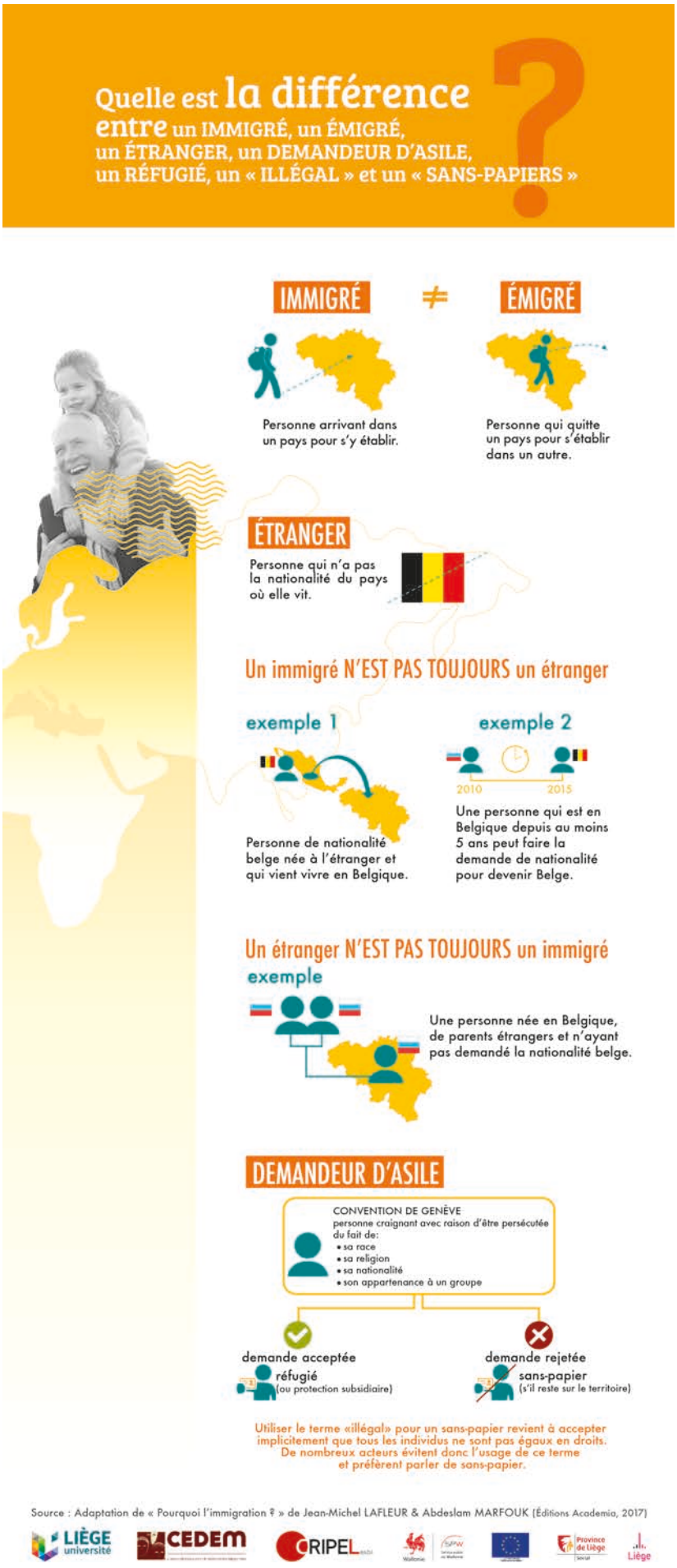

Pour mieux comprendre les situations complexes que sont les phénomènes migratoires, il est important de savoir de quoi et de qui on parle ; de ne pas confondre les termes et les concepts et par là, désigner de façon inappropriée les personnes et les situations.

Il s'agit d'une matière plus complexe qu'elle n'y parait. Et les confusions à son sujet peuvent avoir un impact sur le vécu des personnes concernées et sur la cohésion sociale dans son ensemble.

> *Expliquer le panneau*

Issus de l'immigration désigne toute personne dont un des parents ou grands-parents est né en dehors de la Belgique.

Pourquoi est-ce important de bien connaître ces définitions ? Parce que la confusion encore trop répandues a des conséquences sur l'interprétation des informations que l'on reçoit. Bien comprendre les définitions permet ensuite de bien comprendre les chiffres.

Qu'en est-il de la différence entre un « immigré » et un « expatrié » ?

Le terme « immigré » est souvent associé à une situation sociale défavorable. Le terme « expatrié » est généralement utilisé pour les personnes issues d'États aussi riches (ou plus) que le Belgique. Ainsi, un ingénieur américain travaillant dans une entreprise belge sera qualifié d'expatrié. Mais en utilisant des termes différents, on crée une hiérarchie artificielle entre des migrants « accueillis voire attendus » par la société et d'autres « indésirables » et dont la présence est constamment remise en question.

> *QS : Selon vous, combien il y a-t-il d'étrangers en Belgique ?*

QUESTION 2

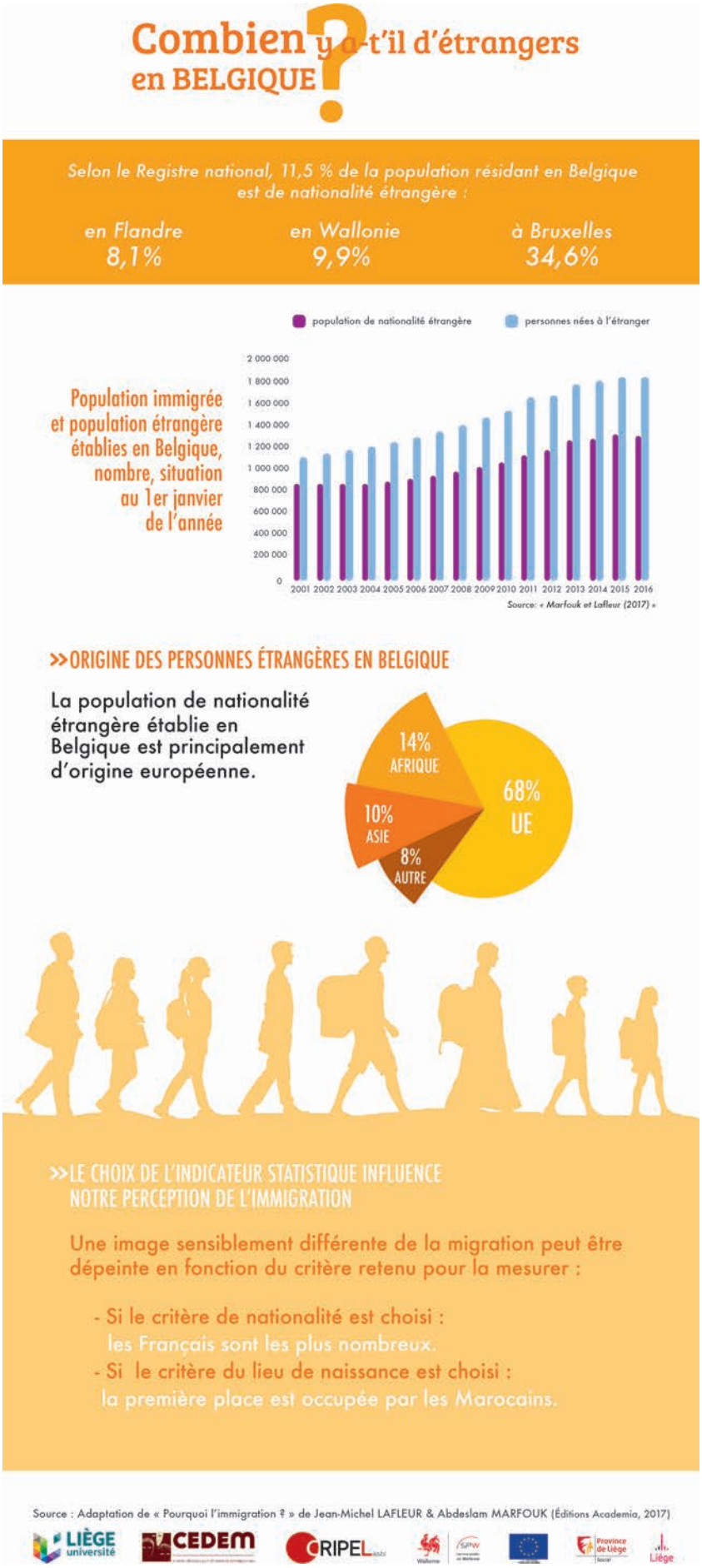

Rappel : Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité du pays dans lequel il réside.

> *Expliquer le panneau*

Critère de nationalité → on parle d'étrangers (personnes qui n'ont pas la nationalité belge)

Critère de lieu de naissance → on parle d'immigrés (personnes qui ne sont pas nées dans le pays)

Le critère du lieu de naissance est stable et permanent alors que le critère de la nationalité est un critère mouvant puisqu'on peut acquérir la nationalité du pays (on verra plus tard comment). Dès lors, dire d'une personne immigrée qu'elle est étrangère alors qu'elle a la nationalité belge est inexact.

Le nombre élevé d'étrangers européens (ici les français en premier lieu) s'explique notamment par le fait que peu d'européens cherchent à obtenir la nationalité belge (nous y reviendrons plus tard).

> *QS : Selon vous, combien il y a-t-il d'immigrés en Belgique ?*

QUESTION 3

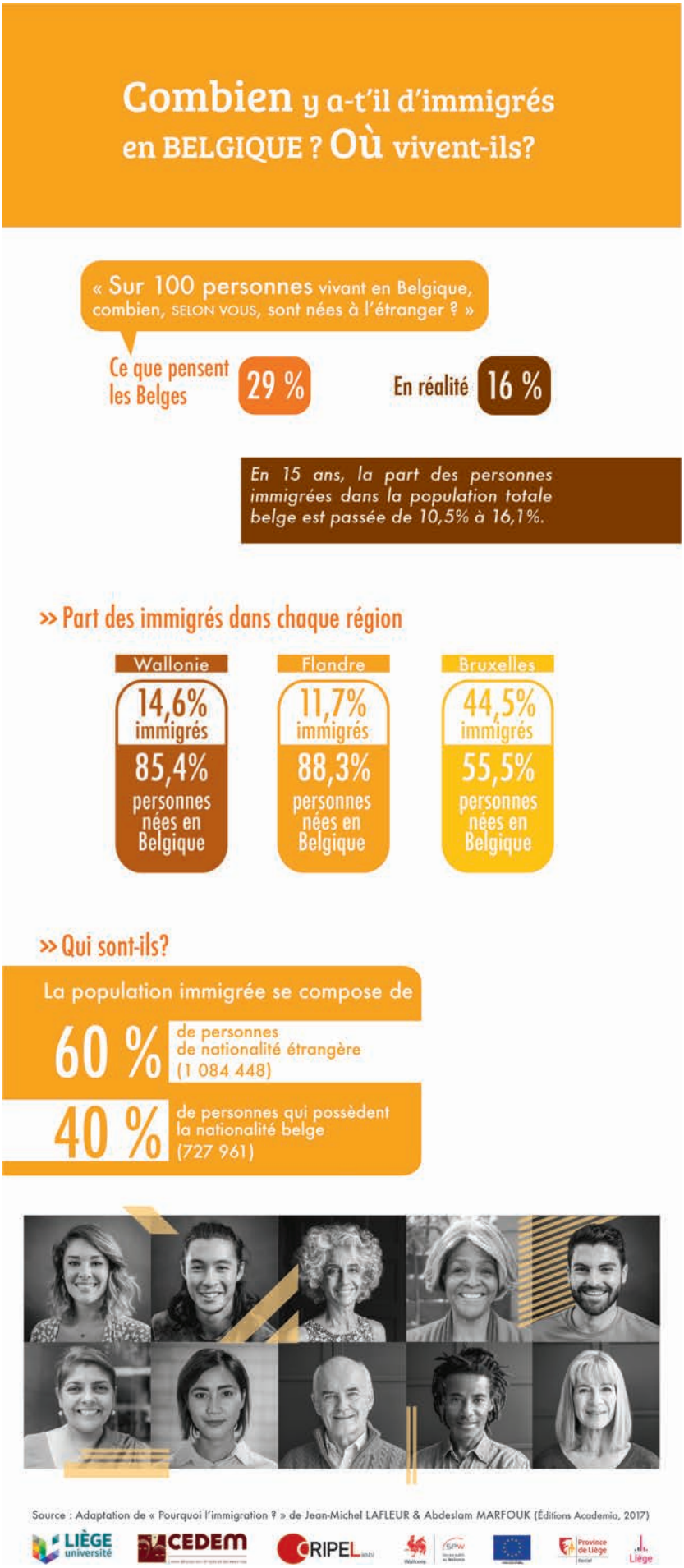

Rappel : Un immigré est une personne qui quitte un pays pour s'installer dans un autre.

> Expliquer le panneau

Un immigré n'est pas toujours un étranger. En effet, dans la population immigrée qui représente 16% de la population établie en Belgique, on retrouve 60% d'étrangers et 40% de Belges, Il s'agit des personnes qui ont quitté leur pays pour venir en Belgique mais qui ont acquis la nationalité belge, auxquels s'ajoute les individus nés à l'étranger de nationalité belge. Celles-ci ne peuvent donc plus compter parmi les étrangers ni être considérées comme tel.

> S'assurer que ce soit bien clair pour tous

Une des leçons les plus importantes à retenir lorsque l'on parle d'immigration en Belgique est de toujours s'interroger sur ce que les chiffres représentent réellement et si l'orateur ne se trompe pas lui-même (volontairement ou non).

> QS : Pourquoi certaines personnes quittent-elles leur pays pour s'installer dans un autre ?

QUESTION 4

> Expliquer le panneau

Les migrations volontaires représentent la majorité des flux entrants. En 2017, selon les données de l'OCDE, parmi les nouveaux immigrés arrivés en Belgique pour un séjour de longue durée ou à titre permanent seuls 12,8% ont été admis au titre de migrants humanitaires

Les motifs des migrations forcées sont de l'ordre de la protection face à un danger, une menace ou une discrimination.

Pour bénéficier de la protection de la convention de Génève de 1951, les personnes doivent craindre pour leur vie en raison d'une guerre ou d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

> QS : Selon vous, pourquoi un immigré décide-t-il de venir s'installer en Belgique et pas ailleurs ?

QUESTION 5

> Expliquer le panneau

Les motivations d'arrivée en Belgique sont difficile à mesurer. Ces mesures se font à partir des informations sur les titres de séjour délivrés par l'Office des étrangers. Celles-ci ne sont pas exhaustives puisqu'elles ne concernent que les citoyens non UE et par ailleurs les motivations sont multiples et en interaction.

Motif de délivrance du titre de séjour octroyés à des citoyens non UE en 2015
- 52,3 % : regroupement familial
- 28 % : emploi
- 25,1 % : études

Etant donné l'interaction des motifs, il est faux de croire que le regroupement familial ne comporte pas une volonté de travailler en Belgique. Elle ne peut donc pas être assimilée à une immigration passive ou « non-productive » représentant automatiquement une charge pour les finances publiques.

Le fait que le regroupement familial constitue la principale raison d'octroi du premier permis de séjour aux nationaux des pays non UE s'explique par la politique d'immigration plus restrictive à l'égard des ressortissants de ces pays ce qui limite les possibilités d'émigration de ces derniers vers la Belgique pour d'autres motifs.

Par ailleurs, les statistiques relatives aux titres de séjour ne donnent qu'une vision partielle de l'immigration belge puisqu'ils ne prennent pas en considération celle des ressortissants des pays de l'Espace économique européen (libre circulation), notamment ceux originaire de l'UE. Et, lorsque l'on tient compte de cette composante, il ressort que la libre circulation représente la principale voie d'entrée de la migration permanente vers la Belgique. Selon les données de l'OCDE, en 2017, 56% migrants étaient admis au titre de libre circulation, loin devant le regroupement familial 27%. Donc, il est faux d'affirmer que le regroupement familial représente le principal canal d'émigration vers la Belgique.

QUESTION 5 (BIS)

POURQUOI les immigrés veulent-ils venir en BELGIQUE ?

Afin d'éviter ce biais entre la représentation et les conditions réelles qui les attendent, **des campagnes d'informations** sont parfois menées dans différents pays d'origine des immigrés.
Mais selon certains, l'objectif caché de ces campagnes est de diminuer toute forme de migration y compris celles d'individus qui fuient des conflits.

L'aide sociale comme élément attractif ?

Les recherches montrent que l'espoir de recevoir de l'aide sociale joue un faible rôle dans le choix du pays de destination, mais peut interagir avec d'autres facteurs.

Pourquoi tant de personnes en attente à Calais ?

Un certain nombre de migrants actuels considèrent des États comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne comme plus désirables que la Belgique ou la France pour des raisons :

- linguistiques
- liens historiques et culturels
- d'accès au marché du travail
- de la présence d'autres immigrés de même origine

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

LIÈGE université · CEDEM · CRIPEL · Province de Liège · Liège

> *Expliquer le panneau*

> *QS : Est-ce que quelqu'un du groupe connaît une personnes de sa famille qui a migré vers la Belgique ?*

QUESTION 6

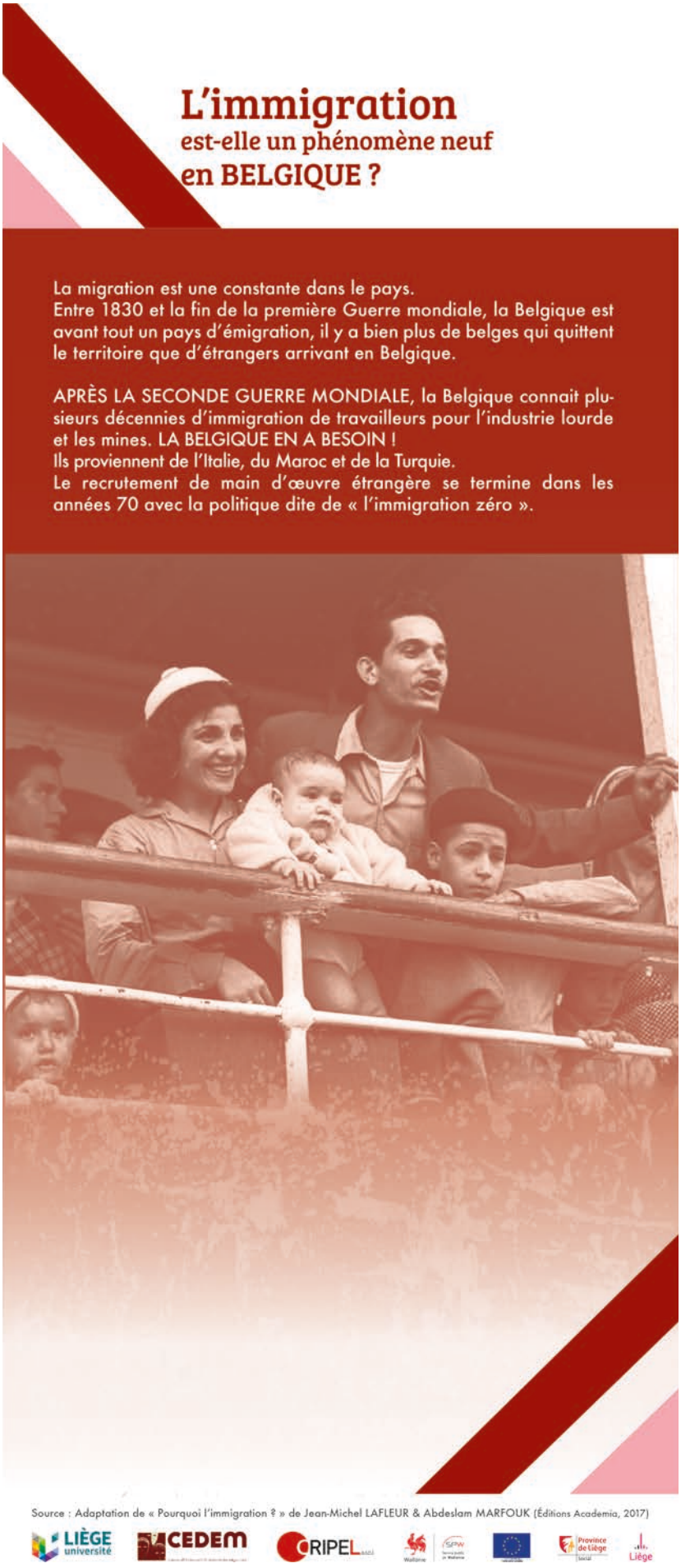

> Expliquer le panneau

Selon la période de l'histoire de la Belgique différentes raisons ont motivé les arrivées d'immigrés.

Quelques moments clés :

- Dans les périodes de besoin de main d'oeuvre : l'immigration est une réponse à un appel de la Belgique et est donc motivé par les perspectives d'emploi en vue de sortir de la pauvreté.

- En 1974 : arrêt officiel de l'immigration de travail avec sanction pour les employeurs qui continuent à faire appel à de la main d'oeuvre étrangère.

- Après 1974 : deux types d'immigration restent les voies légales principales avec la circulation européenne: le regroupement familial et la demande d'asile. Celle-ci présente des pics dans les périodes de guerre comme par exemple en 1999 avec notamment la guerre de l'ex-Yougoslavie et la guerre Istraélo-Palestinienne et depuis 2015 avec la guerre en Syrie...

QUESTION 7

COMBIEN d'immigrés arrivent en BELGIQUE aujourd'hui et QUI sont-ils ?

Dans l'imaginaire collectif, les migrations représentent souvent des flux importants d'individus désœuvrés provenant de pays lointains. L'arrivée de demandeurs d'asile en 2015 et les images de files d'attente interminables devant l'Office des étrangers ont conforté cette impression.

ÉVOLUTION DES FLUX MIGRATOIRES EN BELGIQUE

Le nombre d'arrivées annuelles d'immigrés varie chaque année. Malgré les pics de ces dernières années, nous connaissons aussi des périodes de diminution. Par exemple, selon les données du registre national 110 158 personnes de nationalité étrangère sont arrivées en Belgique en 2015 soit - 7% qu'en 2011.

Ces données contrastent avec la période 2004-2010 durant laquelle la tendance des flux annuels était à la hausse.

TRANSFORMATION DES FLUX MIGRATOIRES AU XXIe SIÈCLE

Contrairement à l'impression selon laquelle les nouveaux immigrés arrivant en Belgique viendraient principalement de pays non-européens dits « en développement », près de deux immigrés sur trois (66,4%) arrivés en 2015 sont des citoyens de l'UE.

>> Arrivée de personnes étrangères en Belgique, réparties par groupes de nationalités, en 2001 et en 2015.

L'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et orientale a progressivement facilité la mobilité des ressortissants de ces pays. À l'inverse, le durcissement des politiques migratoires fait qu'il devient plus difficile pour les citoyens hors UE de rejoindre la Belgique.

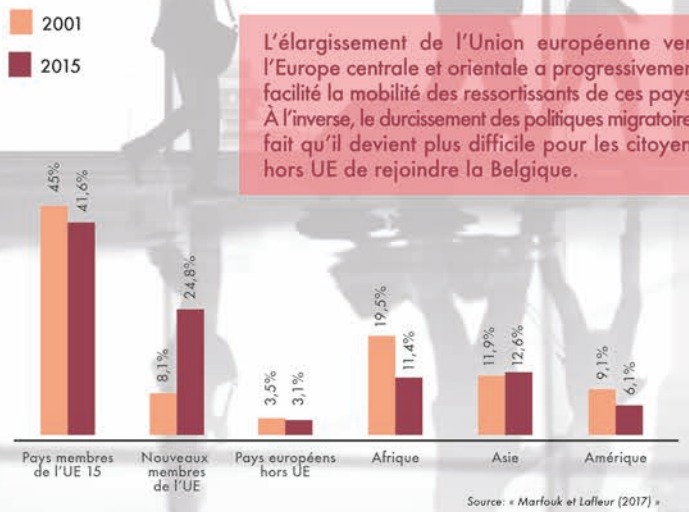

> *Expliquer le panneau*

Remarque : les chiffres de l'asile sont variables en fonction des politiques plus ou moins restrictives d'accueil mais aussi en fonction des crises dans le monde.

Facteur explicatif principal de la récente baisse des flux migratoires vers la Belgique :
- La mise en place d'une politique d'immigration de plus en plus restrictive qui réduit les possibilités de migration des ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union européenne.

On a beaucoup parlé de l'année 2015 en termes de « crise des réfugiés » alors que les chiffres étaient inférieurs aux périodes de guerre précédentes (35.476 demandes d'asile en 2015 pour 42.691 en 2000). Il s'agissait plus d'une « crise de l'accueil » suite à la diminution des moyens mis en place dans les différents pays d'Europe pour répondre à leur devoir d'accueil des réfugiés.

QUESTION 7(BIS)

COMBIEN d'immigrés arrivent en BELGIQUE aujourd'hui et qui sont-ils ?

>> Arrivées d'étrangers en Belgique en 2015 par nationalité et région de résidence

BRUXELLES			FLANDRE			WALLONIE		
Nationalité d'origine	Nombre	% du total des arrivées	Nationalité d'origine	Nombre	% du total des arrivées	Nationalité d'origine	Nombre	% du total des arrivées
France	6 754	16,9	Pays-Bas	8 084	17	France	5 488	24,3
Roumanie	6 515	16,3	Roumanie	4 756	10	Roumanie	2 106	9,3
Italie	2 598	6,5	Pologne	4 333	9,1	Italie	1 894	8,4
Espagne	2 203	5,5	Bulgarie	2 626	5,5	Maroc	1030	4,6
Maroc	1 915	4,8	Espagne	1 924	4	Allemagne	978	4,3

Source : « Marfouk et Lafleur (2017) »

Comme l'indique le tableau ci-dessus, certains groupes nationaux se dirigent prioritairement vers une région particulière plutôt qu'une autre.

En 2015, 36,3 % des nouveaux immigrés se sont dirigés vers Bruxelles, 43,2 % vers la Flandre et 20,5 % vers la Wallonie.

À SAVOIR :

Distinction entre flux et stock.

- **Le stock** désigne le nombre total d'immigrés présents sur le territoire belge à un moment précis.
- **Les flux** mesurent le nombre de nouveaux migrants arrivés sur le territoire belge durant une période donnée.

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

> Expliquer le panneau

Stock = photographie d'un moment T.
Flux = Evolution entre le moment T0 et T1.

Précautions à prendre pour analyser les statistiques des flux migratoires. Il faut être attentif :

1. au retour ou à l'arrivée des Belges vivant ou nés à l'étranger = 12 % en 2015 (14 399 personnes).
2. À la présence uniquement des demandeurs d'asile ayant obtenu le droit de séjour en Belgique.
3. Aux flux migratoires de Belges et d'étrangers qui quittent le pays.

> QS : Selon vous, parmi la population immigrée, quel pourcentage sont des femmes ?

QUESTION 8

LES FEMMES migrent-elles moins que les hommes ?

Contrairement à l'image récurrente de l'immigré masculin comme figure représentative de l'immigration internationale, près d'un immigré sur deux est une femme au niveau mondial(48%).

>> EN BELGIQUE

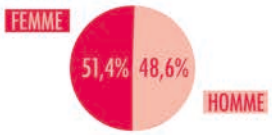

Les femmes sont aujourd'hui légèrement majoritaires parmi la population immigrée soit 51,4%.

>> Evolution du ratio hommes/femmes dans la population étrangère établie en Belgique

Nombre d'hommes pour 100 femmes (selon les groupes d'origine)

Pays de nationalité	1900	1930	1961	1991	2016
Italie	155	206	124	124	119
Maroc	–	–	234	114	96
R. D. Congo	–	–	173	114	91
Turquie	–	128	141	108	105
Total population étrangère	93	119	119	117	103

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

Migration féminine et éducation

Les femmes qui migrent sont très souvent vues comme :

Ces phénomènes existent mais ne résument pas la réalité.
De nombreuses femmes émigrent de façon indépendante et sont également à la base de regroupements familiaux masculins.

Les femmes les plus diplômées migrent plus que les hommes ayant le même niveau d'éducation.

Ceci s'explique en partie par la discrimination dont les femmes sont victime dans leur pays d'origine.

>> Déclassement professionnel des femmes immigrées

Plus encore que les hommes migrants et les femmes non-migrantes, les migrantes sont plus amenées à occuper un emploi pour lequel elles sont surqualifiées. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes originaires de pays dits « en développement ».

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

LIÈGE université · CEDEM · CRIPEL · SPW · Province de Liège · Liège

> *Expliquer le panneau*

Le tableau de l'évolution du ratio hommes/femmes en Belgique permet d'établir des comparaisons selon les contextes historiques des pays de destination et des pays d'origine.

On voit tout d'abord qu'en 1900 le nombre de femmes est déjà très élevé !

Le Maroc et le RDC dont l'immigration en Belgique débute dans les années 60 présentent une évolution similaire :

- C'est le Maroc qui présente l'évolution la plus contrastée. Alors que le ratio est le plus élevé au démarrage, il est complètement inversé en 2016 ;

- Le RD du Congo vit la même évolution avec un démarrage moins contrasté mais une actuelle présence féminine plus forte;

- La Turquie et l'Italie présentent une augmentation progressive des femmes avec contrastre plus important pour les italiens en 1930 et un passage à un quasi équilibre hommes/femmes pour la Turquie en 2016. Les italiens présentent à cette date le ratio le plus élevé.

Aujourd'hui encore, il existe de grandes disparités dans les ratios hommes/femmes selon les nationalités.

Par exemple : Le groupe des immigrés venant des Philippines résidant en Belgique comptait 319 femmes immigrées pour 100 hommes en 2016. Au contraire, la communauté mauritanienne comptait 290 hommes pour 100 femmes.

QUESTION 9

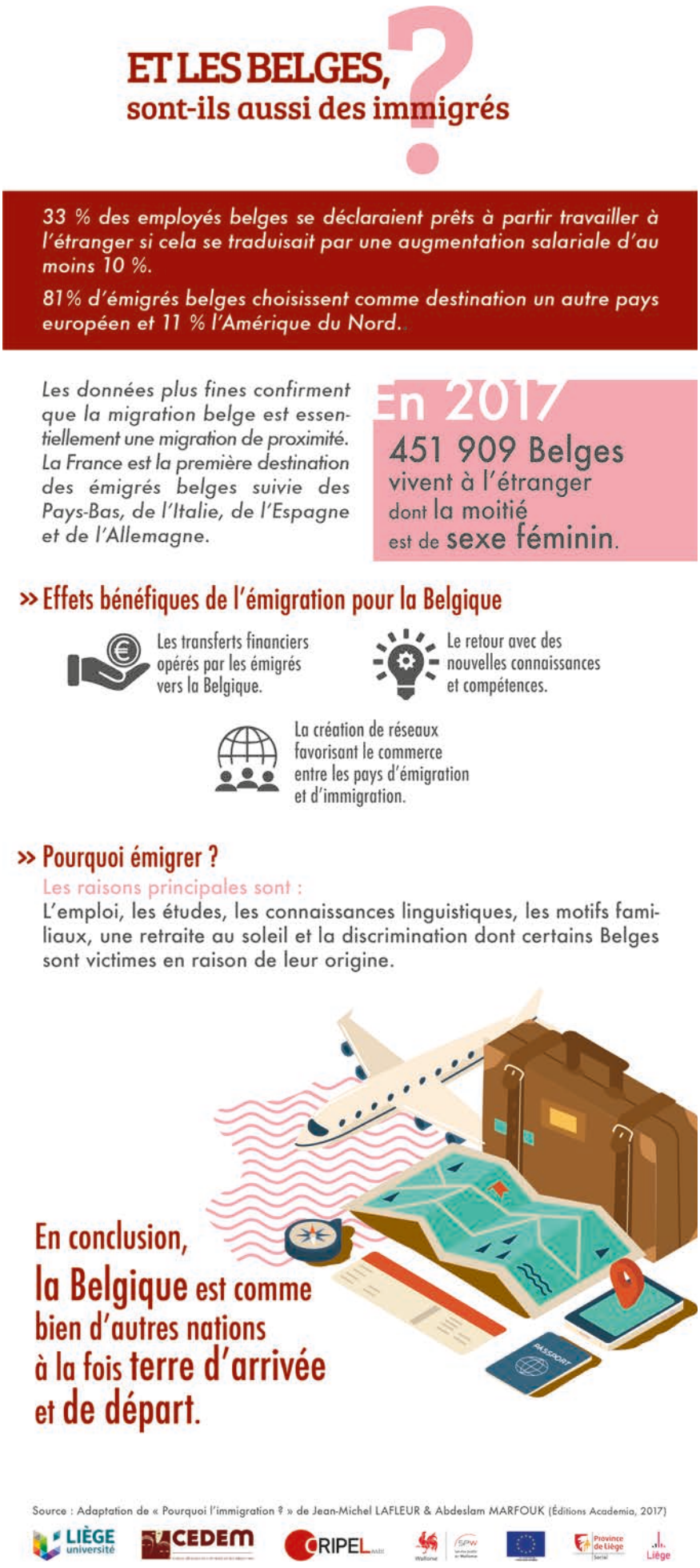

La récolte des données concernant l'émigration des belges est difficile car les statistiques ne reprennent pas ou peu les informations sur la destination, le niveau d'études, les origines des personnes qui quitte le territoire... Dès lors, l'émigration ne peut être appréhendée qu'à travers les données collectées dans les différents pays de destination.

> *Expliquer le panneau*

Une proportion très significative des émigrés belges est très instruite. Entre 1980 et 2010, le niveau d'instruction des émigrés belges a augmenté. Environ quatre émigrés belges sur dix vivant en France, au Danemark et en Norvège sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Cette proportion se situe à un émigré belge sur deux pour ceux allant vers la Nouvelle-Zélande, la Suède, l'Australie, le Canada et les Etats-Unis.

La discrimination est parfois une raison d'émigrer… En effet, on compte de nombreux départs de jeunes Belges d'origine maghrébine vers des destinations comme le Royaume-Uni, le Canada ou même le Qatar, où ils espèrent que leurs origines ne constitueront pas un frein à leur épanouissement personnel et professionnel.

QUESTION 10

LA POPULATION BELGE
est-elle moins tolérante que les autres à l'égard de l'immigration ?

Une partie des Belges est favorable à une politique d'immigration restrictive mais cette opposition varie sensiblement selon le type d'immigrés.

Type d'immigrés	Proportion des Belges en faveur d'une politique d'immigration restrictive (en %)
Venant d'un pays pauvre d'Europe	38,2 %
Issus de pays pauvres hors Europe	47,3 %
Juifs	33,5 %
Musulmans	46,9 %
Tziganes	59,4 %

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

Ces attitudes individuelles à l'égard de l'immigration ont une grande influence sur les politiques publiques et en particulier, les politiques d'immigration. Le racisme et le rejet de l'immigration ont des conséquences sur la vie quotidienne de nombreux immigrés, dont leur exclusion.

Les Belges ne sont pas les seuls à souhaiter des restrictions à l'égard des nouveaux migrants.

Proportion de la population en faveur d'une politique d'immigration restrictive à l'égard des immigrés musulmans et tziganes

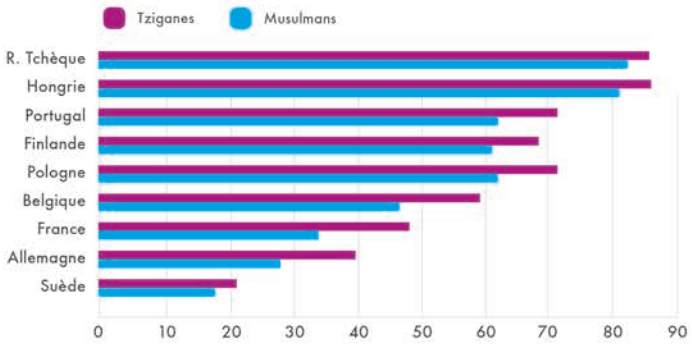

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

> *Expliquer le panneau*

Même si ces chiffres montrent que la population belge n'est pas moins tolérante que les autres pays d'Europe à l'égard des musulmans et des tziganes, il n'en reste pas moins évident d'une part, qu' elle n'est pas non plus la plus ouverte (moins que la Suède, l'Allemagne et la France). Et d'autre part, il se dégage malgré tout de l'ensemble de ces statistiques, une vague d'hostilité assez généralisée vis-à vis de ces populations dans toute l'Europe.

Les chiffres se situant en Belgique autour des 50% : (on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide).

D'un point de vue négatif : *la Belgique présente des chiffres élevés de volonté de politique restricive à l'égard de ces populations puisque quasiment 60% de la population est contre l'immigration tzigane et un peu moins de 50% contre celle des musulmans.*

D'un point de vue positif : *plus de 50% de la population belge est contre une politique restrive à l'égard des musulmans et 40 % à l'égard des tziganes.*

QUESTION 11

Malgré les barrières à la mobilité humaine transfrontalière instaurées par les États, il est important de souligner que la mobilité humaine est pourtant un droit fondamental garanti par l'article13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme au même titre que la migration interne.

Cet article prévoit que « *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État* » et que « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* ».

> Explication du panneau

A savoir : Malgré la liberté de circulation au sien de L'Espace Schengen, il y a des conditions pour s'établir en Belgique, même pour les européens, notamment démontrer une autonomie financière.
- Le citoyen de l'Union européenne a le droit de circuler librement sur le territoire de l'Union européenne pendant 3 mois et doit déclarer, dans les 10 jours de son entrée sur le territoire, sa présence auprès de l'administration communale, sous peine d'une amende administrative.
- S'il souhaite s'établir en Belgique plus de 3 mois, il doit demander une attestation d'enregistrement
- Après 5 ans de séjour en Belgique, il pourra bénéficier d'un séjour permanent

Pour obtenir le séjour de plus de 3 mois, Le citoyen de l'Union est soit :
- un travailleur salarié ou un travailleur indépendant ;
- un demandeur d'emploi en recherche d'emploi avec de réelles chances d'être engagé ;
- une personne qui dispose d'une assurance maladie et de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'aide sociale belge ;
- un étudiant à condition qu'il soit inscrit dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié et qu'il dispose d'une assurance maladie.

QUESTION 11 (BIS)

L'EUROPE ET LA BELGIQUE peuvent-elles fermer leurs frontières et stopper l'arrivée d'immigrés et de demandeurs d'asile ?

Répartition des réfugiés dans le monde

- Pays dits « en développement » : **86 %**
- Pays de l'Union européenne : **8 %**

Top 10 des pays qui abritent le plus de réfugiés en 2015 sous le mandat du HCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés) **en nombre et en %**

Pays	Nombre	En % de l'ensemble des réfugiés dans le monde
Turquie	2 541 352	15,8
Pakistan	1 561 162	9,7
Liban	1 070 854	6,6
Iran	979 437	6,1
Ethiopie	736 086	4,6
Jordanie	664 118	4,1
Kenya	553 912	3,4
Ouganda	477 187	3,0
R.D. Congo	383 095	2,4
Tchad	369 540	2,3

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

Top 10 des pays qui abritent le plus de réfugiés en 2015 sous le mandat du HCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés) **par million d'habitants**

Pays	Par million d'habitants
Liban	183 029
Jordanie	87 447
Turquie	32 306
Tchad	26 325
Soudan du S.	21 314
Mauritanie	19 027
Suède	17 334
Malte	16 899
Cameroun	14 692
Rwanda	12 467

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

La Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés. Le Liban occupe la première place si on compte le nombre de réfugiés par million d'habitants.
La politique de fermeture des frontières des pays dits « développés » augmente la pression sur les pays dits « en développement » et risque de les inciter à fermer à leur tour la porte aux demandeurs d'asile.

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

> Expliquer le panneau

- la Turquie : accueille le plus grand nombre de réfugiés. Sans doute en raison de sa position de pays voisin de trois pays vivant de nombreuses guerres depuis plusieurs années : l'Irak, l'Iran et la Syrie.

Ces constats montrent que les personnes qui veulent demander une protection humanitaire cherchent en priorité refuge dans les pays frontaliers.

Malgré cela, les pays Européens réclament plus encore d'effort de ces pays frontaliers dans l'accueil des réfugiés.

A savoir
Présence de véritables murs aux frontières de l'espace Schengen avec barbelés et contrôles armés, relayés dans certains pays frontaliers par de la milice privée voire par la population elle-même. De véritables espaces de non droits humains en Europe !

Afin d'empêcher les migrants des camps de la « Jungle de Calais » de venir s'établir en Belgique, la frontière avec la France a été temporairement fermée dans le Nord en 2016.

On sait que la volonté de limiter les arrivées n'a rien résolu au niveau des arrivées clandestines par bateau en Grèce et en Italie et n'a fait, au contraire, qu'aggraver les drames humains.

QUESTION 12

LA BELGIQUE est-elle plus généreuse que les autres états à l'égard des demandeurs d'asile ?

QU'EN PENSENT LES BELGES ?

30% des Belges considèrent que le gouvernement devrait être plus généreux dans le traitement des demandes d'asile (contre 42 % des européens).

- **32%** WALLONIE
- **26%** FLANDRE
- **50%** BRUXELLES

Sur la période 2014 - 2016 dite de «crise de l'accueil », la Belgique n'a reçu que 2,2 % de l'ensemble des demandes d'asile déposées dans l'Union européenne contrairement à l'Allemagne qui en a reçu 44,2 %.

Pour mesurer l'effort des états face aux demandeurs d'asile entre 2014 et 2016, trois indicateurs sont disponibles :

	Belgique	France	Suède	Allemagne
nombre de demandes en % des demandes déposées dans l'UE	2,2	6,8	8,4	44,2
décisions positives en % du total de demande d'asile déposées dans le pays	40,5	23,6	62,8	51,7
décisions positives / million d'habitants résidant dans le pays	3 097	1 232	14 067	7 879

Source: « Marfouk et Lafleur (2017) »

Le taux de reconnaissance est plus faible en Belgique que dans l'ensemble de l'Union Européenne (48%). **Mais** on constate qu'avec 3 097 décisions positives par million d'habitants la Belgique se trouve au-dessus de la moyenne européenne (2435).

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

Tout d'abord, il est important de bien faire la différence entre le nombre de demandes d'asile et le nombre de reconnaissances octroyées !

> *Expliquer le panneau*

A remarquer : 70% de la population considère la Belgique trop généreuse alors que l'effort se situe largement en dessous d'autres pays de l'Europe comme l'Allemagne et plus encore la Suède.

On est loin de la supposée « invasion étrangère », puisque que le nombre total de demandeurs d'asile arrivés en Belgique en 2014 représentait 0,13 % de la population, 0,35 % en 2015 et 0,14 % en 2016.

A savoir : - la loi sur le regroupement familial (c'est-à-dire le droit pour un étranger de rejoindre un proche installé légalement en Belgique) est aujourd'hui l'une des plus sévères en Europe. Elle exige un revenu représentant 120 % du revenu d'intégration, ce qui équivaut à 1.555,092 EUR net/mois (montant indexé le 1er mars 2020).

> QS : Pensez-vous que le pourcentage de personnes étrangères est plus important que de personnes non-étrangère dans les prisons ?

QUESTION 13

> *Expliquer le panneau*

Il y a effectivement une surreprésentation des personnes étrangères dans les prisons qui s'explique par différents facteurs présentés dans le panneau : sur-exposition au contrôle policiers et tendance à recevoir des sanctions plus lourdes. Et outre ces facteurs, il faut savoir que les immigrés sont plus nombreux à vivre avec un sentiment d'insécurtié puisqu'ils sont plus exposés aux discriminations à l'emploi, et par là, aux risques de pauvreté.

En 2013, 68% des citoyens hors-UE contre 18% des citoyens belges sont en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. C'est le plus grand écart en Europe.

De plus, on peut aussi aisément imagniner l'insécurtié qu'entraine la situation d'attente de réponse à la demande de séjour légal sur le territoire et plus encore les conséquences qu' entraîne son refus dans la vie de tous les jours (nous le verrons plus loin).

QUESTION 14

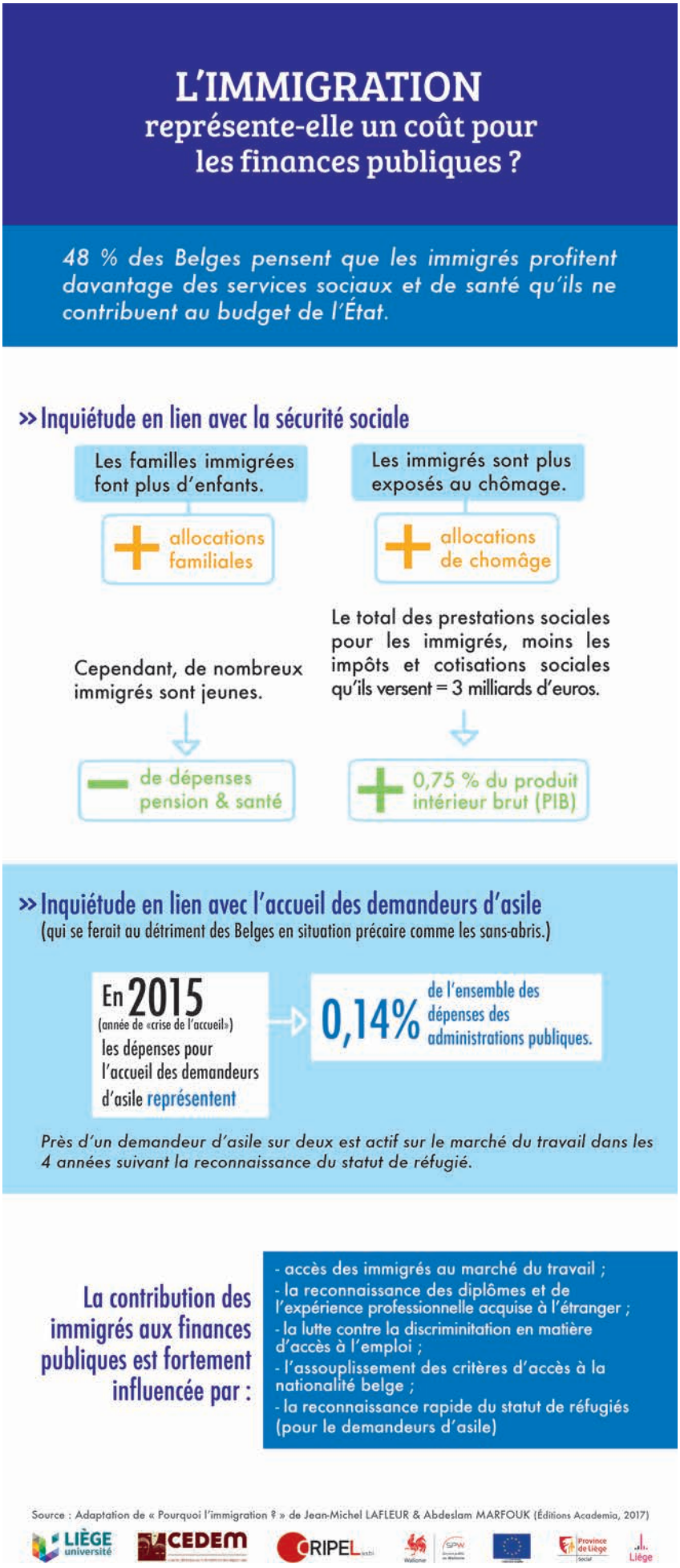

> Expliquer le panneau

Les centres d'accueil des demandeurs d'asile répondent aux besoins matériels en termes de logement, nourriture et soins médicaux. S'ils obtiennent le statut de réfugié, ils doivent quitter immédiatement le centre d'accueil et se prendre en charge financièrement. S'ils ne parviennent pas à trouver un emploi et à subvenir à leurs besoins, ils doivent s'adresser au CPAS.

Les personnes dont la demande d'asile n'est pas acceptée se retrouvent sans titre de séjour en Belgique et sans aucun droit d'assistance, à l'exception de l'aide médicale urgente.

Selon les estimations du Fonds monétaire international, le coût financier de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique durant la période 2014-2016 varie entre 0,07 % et 0,11 % du produit intérieur brut (PIB).

QUESTION 15

On l'a vu précédemment, la Belgique a fait appel à l'Italie, au Maroc et à la Turquie en tant que fournisseur de main-d'oeuvre pour les mines et l'industrie lourde – ce qui explique la présence de nombreuses générations de ces origines.

> *Expliquer le panneau*

> *Ne pas oublier d'aborder la métaphore du gâteau.*

Les immigrés sont nombreux à créer leur propre entreprise. Ils crèent ainsi des emplois supplémentaires pour eux-mêmes et pour d'autres - belges et non belges.

Concernant la présence sur les chantiers belges de travailleurs étrangers venus de nouveaux pays de l'UE, et accusés de concurrence pour la main d'oeuvre belge :
- il ne s'agit pas d'immigration mais de travailleurs « détachés » qui retournent vivre dans leur pays une fois le chantier terminé ;
- la problématique est liée à la disparité des droits et du niveau de vie au sein de l'UE;
- cette situation profite aux employeurs belges et non aux immigrés de Belgique. Ceux-ci au contraire sont parmi ceux qui subissent en première ligne cette concurrence.

QUESTION 16

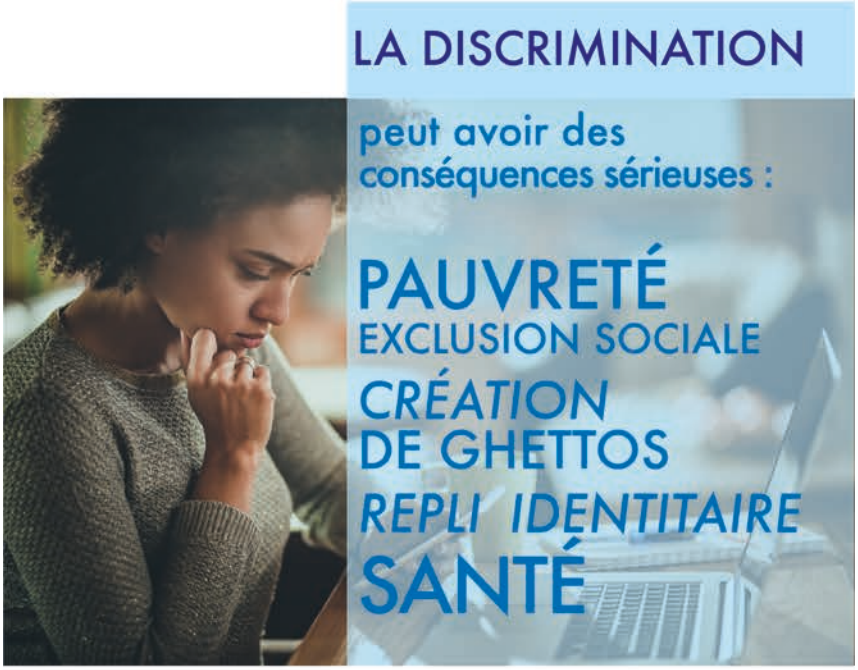

Source : Adaptation de « Pourquoi l'immigration ? » de Jean-Michel LAFLEUR & Abdeslam MARFOUK (Éditions Academia, 2017)

> Expliquer le panneau

51 % des Belges considèrent que les employeurs devraient donner la priorité aux travailleurs belges quand les emplois sont rares. La moitié de la population belge est donc pour une discrimination à l'embauche... La discrimination à l'embauche est un facteur important explicatif du taux de chômage des immigrés.

Des études ont permis de mesurer l'existence de traitements inégaux entre deux individus belges ou non belges confrontés à des situations identiques.

Exemple d'une étude « de testing » : Des enquêteurs dans la peau de « chercheurs d'emploi » répondent à une offre d'emploi : certains se présentant avec un nom de famille « local » et d'autres avec « consonnance étrangère ». L'enquête se fait par téléphone lors d'une demande RV d'entretien d'embauche : Les RV obtenus sont nettement moins nombreux et de façon très significative pour les « chercheurs d'emploi à consonnance étrangère ».

QUESTION 17

> *Expliquer le panneau*

Depuis mai 2016, un parcours d'intégration est obligatoire pour les personnes domiciliées en Wallonie francophone qui sont âgées de 18 à 65 ans de nationalité étrangère, en séjour légal depuis moins de 3 ans et ayant un titre de séjour de plus de 3 mois (sauf exceptions).

Dans ce parcours les personnes doivent prouver leur volonté d'intégration, notamment en suivant 400h minimum de cours de français (sauf si elles démonter un niveau de français égale ou supérieur à A2), 60h minimum de cours de citoyenneté et 4h d'orientation socio-professionnelle (sauf si elle travaillent ou sont en formation).

En Wallonie, ces actions sont menées par les Centres régionaux en partenariat avec les Inititives locales d'intégration liées au décret walon d'intégration. Outre le fait de participer à l'intégration des personnes étrangères à la société, les CRI pousse également la société à devenir un vecteur d'intégration.

Les CRI mènent des actions également pour favoriser l'intégration par la société d'accueil (puisque l'intégration est un processus à deux sens : la personne qui s'intègre et la société qui l'intègre):

- des formations à la communication inter-culturelle et à la lutte contre le racisme et la discrimination dans les institutions
- des actions (campagne, site, rencontres, …) à destination des employeurs.
- des actions de sensibilisation (campagnes, débats, conférences, expositions,..) pour le grand public.

QUESTION 18

> *Expliquer le panneau*

Dès les premières migrations, les pratiques des immigrés ont souvent été vues comme étranges et jugées incompatibles avec les mœurs locales.

Du point de vue de la personne qui migre, l'immigration entraîne la perte d'anciens repères et le gain de nouveaux (acculturation).

Ceux-ci viennent enrichir l'identité multiple propre à toute personne (ville, profession, génération, sport ou art pratiqué,...) – démultipliée chez le migrant de par son exil.

L'identité belge ? Exercice difficile étant donné:
- les divisions politiques, culturelles et linguistiques.
- la création récente de la Belgique en 1830.

Et la Belgitude ? Forgée en 1970 (Jacques Brel l'évoque: « Elle est dure à chanter, ma belgitude »). Basée sur des stéréotypes qu'elle renforce (humour, modestie, dérision ou bière, chocolat, frites) elle est controversée et bien souvent réduite à l'identié bruxelloise.

En conclusion, l'identité belge est un processus qui s'écrit, se façonne au fil de l'histoire et des personnes qui la traversent. L'histoire comme la culture ne peut être effacée puisqu'elle est encrée en chacun d'entres nous.

QUESTION 19

> *Expliquer le panneau*

Pays des immigrés européens ayant acquis la nationalité belge :
- France 29%
- Italie 23%
- Pays-Bas 18%
- Espagne 16%

Pays des immigrés hors UE ayant acquis la nationalité belge :
- Maroc 60%
- Turquie 65%
- République Démocratique du Congo 74%
- Rwanda 76%

Les personnes qui désirent obtenir la nationalité belge doivent prouver leur intégration (niveau de langue, travail, etc.) le parcours d'intégration organisé par les Centre Régionaux d'Intégration peut-être une des preuves d'intégration.

QUESTION 20

> Expliquer le panneau

Le gouvernement wallon envoie un courrier personnalisé à la population concernée et soutient financièrement la réalisation d'outils et de campagnes d'information.

Pour favoriser la participation des personnes immigrées, les Centres régionaux d'intégration en collaboration avec les opérateurs de terrain et les pouvoirs publics locaux organisent:
- des distributions de passeports d'électeurs ;
- des séances de simulation de vote ;
- des séances d'informations auprès des publics des associations.

Qu'est-ce que le « vote ethnique » ou « vote communautaire » ?

Tendance à voter pour des candidats de la même origine ethnique ou nationale.

Comment l'expliquer ?
- la capacité de ces candidats à toucher ces électeurs (proximité culturelle et linguistique).
- la stratégie de certains candidats de se positionner sur la politique interne du pays d'origine – attention, conflits et tensions peuvent être ainsi importées.
- La stratégie électorale de partis politiques qui cooptent ces candidats issus de communautés étrangères spécifiques
- Le désir légitime des étrangers et Belges d'origine étrangère de voir les assemblées refléter la diversité de la société belge contemporaine.

QUESTION 21

L'estimation du nombre de sans-papiers – sans statut administratif et évitant les contacts avec toute autorité – est une tâche difficile voire imposssible.

Conséquences : Sous-estimation des besoins de la population en termes de services publics (sanitaire, éducatif, logement, collecte des déchets...) puisque cette population est statistiquement invisible.

> *Expliquer le panneau*

Une population en accroissement ?
1. Le durcissement de la politique d'asile fait que de plus en plus de demandeurs d'asile se voient refuser le droit à l'asile en Belgique.
2. Lorsque la situation dans le pays d'origine est inchangée (conflit, instabilité,…), ils sont nombreux à décider de rester.

Face à la présence de sans-papiers, deux types de réponses politiques :

- les centres fermés (y compris pour les familles) avant explusion rapide au pays où leur vie est parfois en danger et/ou avec lesquels ils n'ont plus aucun lien suite à leur présence de longue durée en Belgique. En plus d'être de véritables drames humains, cette politique s'avère inefficace car les individus expulsés réentreprennent bien souvent une nouvelle démarche de migration.
- la régularisation des sans-papiers (2 en Belgique après 2000) qui, au-delà des considérations humanitaires et familiales, favorisent l'intégration des étrangers sur le marché du travail avec l'impact positif sur l'emploi et sur les finances publiques que cela entraîne.

A savoir : Mobilisations régulières des sans-papiers et de la société civile en général (voir site du CRACPE)